

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS
MRC DE CHARLEVOIX-EST**

6 AVRIL 2022

À une séance ordinaire du Conseil, de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, dans le comté de Charlevoix, tenue au lieu et à l'heure habituelle des séances, mercredi le 6 avril 2022. Sont présents : Madame et Messieurs les conseillers : Thomas-Louis Thivierge, Marco Lavoie, Danick Harvey, Rémi Simard et James Dufour sous la présidence de son honneur la mairesse Madame Claire Gagnon.
Est absent : Madame Monique Gravel

CONSTATATION DU QUORUM.

La mairesse, Madame Claire Gagnon constate le quorum et déclare la séance ordinaire ouverte à 19h.

2022-04-01

2. ADOPTION DU PROJET DE L'ORDRE DU JOUR.

Sur proposition de Monsieur Rémi Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le projet d'ordre du jour.

PROJET ORDRE DU JOUR

- 1.** Constatation du quorum.
- 2.** Lecture et adoption du projet d'ordre du jour.
- 3.** Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 février 2022;
- 4.** Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 février 2022;
- 5.** Adoption de la séance ordinaire du 02 mars 2022;
- 6.** Approbation des comptes à payer (110 129,95 \$) ;
- 7.** Dépôt des audits de conformité de la Commission municipale du Québec visant la transmission des rapports financiers;
- 8.** Dépôt des attestations des membres du conseil - Formation en Éthique et déontologie municipale et Rôles et responsabilités des élus municipaux;
- 9.** Avis de motion et dépôt du projet de règlement no 364 décrétant les tarifs applicables aux frais de déplacement et aux dépenses encourues par les élus et les employés municipaux;
- 10.** Adoption du règlement numéro 363 décrétant un emprunt de 1 187 274 \$ afin de financer la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation accordée dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec – TECQ 2019-2023;
- 11.** Résolution d'adjudication du financement – Règlement d'emprunt 356

12. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 314 400 \$ qui sera réalisé le 13 avril 2022- Règlement 356 ;
13. Entériner le renouvellement (mise à jour) de la demande de subvention à HQ dans le cadre du PMVI;
14. Autorisation pour la publication poste de préposé à l'accueil - Base de plein air du Lac Nairne;
15. Entériner la transmission à la MRC des documents afin qu'elle procède à la vente des immeubles pour taxes impayées;
16. Autorisation pour la tenue d'activités sous le chapiteau – équipe de bénévoles à la Base de Plein air du lac Nairne;
17. Mandat à Me Alexandre Pinard de la firme d'avocats Lavery Avocats, pour la préparation du dossier et la représentation de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs au Tribunal administratif dans le dossier de l'employé No 21;
18. Achat et installation de compteurs d'eau - Acceptation de l'offre de services de Plomberie Ferray (soumission du 14 janvier 2022) ;
19. Acceptation de l'offre de services no BE-010322-0853 de l'entreprise Lecomte pour la vérification de précision des débitmètres.
20. Acceptation de l'offre d'Atelier S.S. no 7458 pour l'achat de 4 pneus d'hiver incluant la pose;
21. Acceptation de la soumission S-00327857 d'Aéro-feu pour la vérification des systèmes respiratoires;
22. Entériner les dépenses de réparation du véhicule Ford CTV 2006 du garage St-Aimé-des-Lacs Inc;
23. Autorisation pour la tenue d'événement – Rodéo de Charlevoix 2022;
24. Autorisation pour la tenue d'événement – Le 5 Mille de Charlevoix;
25. Autorisation pour l'installation et l'enlèvement du bonhomme pour le Rodéo de Charlevoix édition 2022;
26. Appui pour une demande d'un permis de réunion pour vente de boissons alcoolisées à l'extérieur, sur le site fermé de l'Hippodrome de la Vallée;
27. Entériner l'achat d'un billet pour l'événement Charlevoix reconnaît organisé par la Chambre de commerces de Charlevoix;
28. Don et commandite :
 - a) Achat d'une carte de membre - Club de radio amateur de Charlevoix (50 \$);
 - b) APELN- commandite d'une bouée au lac Nairne (200 \$)
29. Correspondance.
30. Divers :

- a) Brunch Cabane à sucre – Centre Aimélaçois
 - b) Le camp de jour Le Manoir - Inscription
 - c) Cueillette des monstres – 5 mai 2022
 - d) Gala : Ose entreprendre
 - e) Ouverture de la Chapelle Sainte-Rita – 22 mai 2022
31. Suivi des dossiers par les membres du Conseil.
32. Période de questions;
33. Levée de la séance.

2022-04-02

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 FÉVRIER 2022

Sur proposition de Monsieur Danick Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 février 2022.

2022-04-03

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 FÉVRIER 2022.

Sur proposition de Monsieur Marco Lavoie résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 février 2022.

2022-04-04

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 02 MARS 2022

Sur proposition de Monsieur James Dufour résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 02 mars 2022.

2022-04-05

6. APPROBATION DES COMPTES À PAYER

Sur proposition de Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes à payer ainsi que les salaires du mois de mars 2022 au montant cent dix mille cent vingt-neuf dollars et quatre-vingt-quinze cents (110 129,95 \$) présentés par la directrice générale et greffière-trésorière, sont acceptés et payés.

2022-04-06

7. DÉPÔT DES AUDITS DE CONFORMITÉ DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC VISANT LA TRANSMISSION DES RAPPORTS FINANCIERS

Tel que demandé par la Commission municipale du Québec, madame Lise Lapointe, directrice générale et greffière-trésorière, dépose au conseil le rapport d'audit de conformité visant la transmission des rapports financiers.

La directrice générale confirme que tous les conseillers ont reçu copie intégrale du rapport.

Une copie certifiée conforme de ce dépôt sera transmise à la Commission municipale du Québec.

2022-04-07

8. DÉPÔT DES ATTESTATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL- FORMATION EN ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE MUNICIPALE ET RÔLE ET RESPONSABILITÉS DES ÉLUS MUNICIPAUX

Conformément au quatrième alinéa de l'article 15 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, la directrice générale et greffière-trésorière fait rapport et dépose au conseil municipal l'attestation de la participation de madame Claire Gagnon, mairesse, monsieur Thomas-Louis Thivierge, conseiller au siège no 1, monsieur Marco Lavoie, conseiller au siège no 2, madame Monique Gravel, conseillère au siège numéro 3, monsieur Danick Harvey, conseiller au siège numéro 4, monsieur Rémi Simard, conseiller au siège numéro 5 et monsieur James Dufour, conseiller au siège numéro 6, à la formation relative à l'éthique et la déontologie en matière municipale.

2022-04-08

9. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 364 DÉCRÉTANT LES TARIFS APPLICABLES AUX FRAIS DE DÉPLACEMENT ET AUX DÉPENSES ENCOURUES PAR LES ÉLUS ET LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Monsieur Marco Lavoie, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera soumis à l'adoption, à une séance subséquente, le règlement numéro 364 décrétant les tarifs applicables aux frais de déplacement et aux dépenses encourues par les élus et les employés municipaux.
- dépose le projet du règlement numéro 364 intitulé *Règlement no 364 décrétant les tarifs applicables aux frais de déplacement et aux dépenses encourues par les élus et les employés municipaux*.

2022-04-09

10. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 363 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1 187 274 \$ AFIN DE FINANCER LA SUBVENTION DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION ACCORDÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE DE L'ESSENCE ET LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC- TECQ 2019-2023

ATTENDU QUE ce règlement est adopté conformément au deuxième alinéa à l'article 1061.1 du Code municipal du Québec ;

ATTENDU QUE l'article 1061.1 prévoit que le montant de l'emprunt est réputé ne pas excéder celui de la subvention si l'excédent n'est pas supérieur à 10 % du montant de la subvention et correspond à la somme nécessaire pour payer les intérêts et les frais de financement liés aux titres émis soit un montant de 107 934 \$;

ATTENDU la confirmation de la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation datée du 7 juillet 2021 est d'un montant de 1 079 340 \$;

ATTENDU la confirmation de la subvention permettra la réalisation des travaux visant la réfection du réseau d'aqueduc de la rue Principale et du pavage du chemin de la Réserve et que ceux-ci ont fait l'objet d'une acceptation par le ministère dans le cadre de la programmation 2019-2023;

ATTENDU QUE la subvention est versée sur une période de 3 ans;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'emprunter la somme de 1 187 274 \$;

ATTENDU QUE l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 31 mars 2022 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance extraordinaire soit le 31 mars 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Thomas-Louis Thivierge et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil adopte règlement numéro 363, intitulé *Règlement décrétant un emprunt de 1 187 274 \$ afin de financer la subvention du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation accordée dans le cadre du programme de la taxe de l'essence et la contribution du Québec – TECQ 2019-2023*.

2022-04-10

11. RÉOLUTION D'ADJUDICATION DU FINANCEMENT- RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 356

Soumissions pour l'émission de billets

| | | | |
|--------------------|--------------|-------------------------|---|
| Date d'ouverture : | 6 avril 2022 | Nombre de Soumissions : | 3 |
|--------------------|--------------|-------------------------|---|

| | | | |
|---------------------|----------------------------------|--------------------|-----------------|
| Heure d'ouverture : | 10 h | Échéance Moyenne : | 4 ans et 1 mois |
| Lieu d'ouverture : | Ministère des Finances du Québec | | |
| Montant : | 314 400 \$ | | 13 avril 2022 |

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 13 avril 2022, au montant de 314 400 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 -CD DE CHARLEVOIX-EST

| | | |
|------------|-----------|------|
| 27 400 \$ | 3,99000 % | 2023 |
| 28 300 \$ | 3,99000 % | 2024 |
| 29 100 \$ | 3,99000 % | 2025 |
| 29 900 \$ | 3,99000 % | 2026 |
| 199 700 \$ | 3,99000 % | 2027 |

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,99000 %

2 -FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

| | | |
|------------|-----------|------|
| 27 400 \$ | 2,70000 % | 2023 |
| 28 300 \$ | 3,10000 % | 2024 |
| 29 100 \$ | 3,35000 % | 2025 |
| 29 900 \$ | 3,50000 % | 2026 |
| 199 700 \$ | 3,60000 % | 2027 |

Prix : 98,07500

Coût réel : 4,04819 %

3 -BANQUE ROYALE DU CANADA

| | | |
|------------|-----------|------|
| 27 400 \$ | 4,09000 % | 2023 |
| 28 300 \$ | 4,09000 % | 2024 |
| 29 100 \$ | 4,09000 % | 2025 |
| 29 900 \$ | 4,09000 % | 2026 |
| 199 700 \$ | 4,09000 % | 2027 |

Prix : 100,00000

Coût réel : 4,09000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CD DE CHARLEVOIX-EST est la plus avantageuse;

PAR CONSÉQUENT il est proposé par Monsieur Danick Harvey, et résolu unanimement des conseillers présents :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs accepte l'offre qui lui est faite de CD DE CHARLEVOIX-EST pour son emprunt par billets en date du 13 avril 2022 au montant de 314 400 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 356. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

QUE la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs autorise madame la Mairesse, Claire Gagnon ainsi que la directrice générale, Lise Lapointe à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents afférents.

2022-04-11

12. RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLET AU MONTANT DE 314 400 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 13 AVRIL 2022 – RÈGLEMENT 356

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs souhaite emprunter par billets pour un montant total de 314 400 \$ qui sera réalisé le 13 avril 2022, réparti comme suit :

| Règlements d'emprunts # | Pour un montant de \$ |
|--------------------------------|------------------------------|
| 356 | 314 400 \$ |

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 356, la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

PAR CONSÉQUENT il est proposé par Monsieur James Dufour et résolu unanimement des conseillers présents :

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 13 avril 2022;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 13 avril et le 13 octobre de chaque année;
3. les billets seront signés par la mairesse et le la greffière-trésorierère;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

| | | |
|--------------|-------------------|--------------------------|
| 2023. | 27 400 \$ | |
| 2024. | 28 300 \$ | |
| 2025. | 29 100 \$ | |
| 2026. | 29 900 \$ | |
| 2027. | 30 900 \$ | (à payer en 2027) |
| 2027. | 168 800 \$ | (à renouveler) |

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2028 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 356 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 13 avril 2022), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

2022-04-12

13. ENTÉRINER LE RENOUVELLEMENT (MISE À JOUR) DE LA DEMANDE DE SUBVENTION À HYDRO QUÉBEC (HQ) DANS LE CADRE DU PMVI

Sur proposition de Monsieur Rémi Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil entérine le renouvellement (mise à jour) de la demande de subvention obtenue à HQ dans le cadre du PMVI pour le projet du pavillon d'accueil de la Base de plein-air du lac Nairne et que la directrice générale soit autorisée à signer au nom de la municipalité tous les documents afférents.

2022-04-13

14. AUTORISATION POUR LA PUBLICATION AU POSTE DE PRÉPOSÉ À L'ACCUEIL – BASE DE PLEIN-AIR DU LAC NAIRNE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs désire procéder à la une publication des postes à pourvoir de préposée à l'accueil, à l'administration et journalier pour la Base de plein air du lac Nairne ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Aimé-des-Lacs autorise la directrice générale à procéder à l’affichage des postes à pouvoir de préposé à l’accueil, à l’administration et journalier pour la Base de plein-air du lac Nairne.

2022-04-14

15. ENTÉRINER LA TRANSMISSION À LA MRC DES DOCUMENTS AFIN QU’ELLE PROCÈDE À LA VENTE DES IMMEUBLES POUR TAXES IMPAYÉES;

Il est proposé par Monsieur Marco Lavoie et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’entériner la transmission, à la MRC de Charlevoix-Est, par la directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, la liste des personnes n’ayant pas acquitté leurs taxes pour l’année 2020-2021 afin que ladite MRC puisse faire vendre les immeubles et les biens-fonds pour la perception de ces taxes.

QUE la directrice générale et greffière-trésorière a soumis aux membres du Conseil municipal la liste des taxes impayées (arrérages) et que ceux-ci en ont pris connaissance et approuvent cette liste.

QUE le conseil entérine les démarches découlant de cette transmission afin que la MRC soit autorisée à enchérir sur les propriétés en vente pour et au nom de la municipalité.

2022-04-15

16. AUTORISATION POUR LA TENUE D’ACTIVITÉS SOUS LE CHAPITEAU – ÉQUIPE DE BÉNÉVOLES À LA BASE DE PLEIN-AIR DU LAC NAIRNE

Sur proposition de Monsieur James Dufour et résolu à l’unanimité des conseillers présents que le conseil autorise l’utilisation du chapiteau de la Base de plein-air du lac Nairne à titre gratuit pour la tenue d’activités organisées par une équipe de bénévoles séjournant à titre de plaisancier sur le site;

QUE cette autorisation vise l’organisation de tout au plus 10 activités au cours de la saison 2022 et qu’un calendrier de la tenue de celles-ci soit déposé auprès de la Municipalité pour en assurer la concordance avec les locations potentielles que cette dernière pourrait conclure ;

QUE la présence d’un conseiller, en l’occurrence Monsieur Marco Lavoie, fasse partie du comité en question.

2022-04-16

17. MANDAT À M^E ALEXANDRE PINARD DE LA FIRME D’AVOCATS LAVERY AVOCATS, POUR LA PRÉPARATION DU DOSSIER ET LA REPRÉSENTATION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS AU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DANS LE DOSSIER DE L’EMPLOYÉ NO 21

ATTENDU QU’il y a lieu de donner un mandat à M^e Alexandre Pinard de firme Lavery Avocats pour la préparation du dossier et la représentation de

la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs au Tribunal administratif dans le dossier de l'employé No 21 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Rémi Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil mandate Me Alexandre Pinard, de la firme Lavery Avocats pour la préparation du dossier et la représentation de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs au Tribunal administratif dans le dossier de l'employé No 21 ;

QUE madame Lise Lapointe, directrice générale adjointe et greffière-trésorière, soit et est autorisée, par la présente à signer tout document nécessaire au suivi du dossier.

2022-04-17

**18. ACHAT ET INSTALLATION DE COMPTEURS D'EAU-
ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES DE
PLOMBERIE FERRAY (SOUMISSION DU 14 JANVIER
2022)**

ATTENDU QUE la municipalité désire se conformer à la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable du ministère des Affaires municipales du Québec ;

ATTENDU QUE le personnel du ministère a confirmé l'installation du nombre de compteurs requis pour la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs et que celle-ci entend bien s'y conformer ;

ATTENDU QUE dans le cadre de la Stratégie québécois d'économie d'eau potable, la municipalité à reçu une soumission (14 janvier 2022) de l'entreprise Plomberie Ferray Inc. visant l'achat et l'installation de compteurs d'eau;

ATTENDU QU'il que ladite soumission prévoit notamment que le coût d'acquisition d'un compteur, modèle Lecompte M25EH, est de 258,92 \$ par compteur avant les taxes ;

ATTENDU QUE la soumission prévoit que le coût de l'antenne cellulaire, modèle Orion LTE, est de 215,25 \$ avant les taxes et sera installée avec chaque compteur;

ATTENDU QUE la soumission prévoit le coût d'installation standard de 306,25 \$ avant taxes par compteur installé;

ATTENDU QUE des modalités additionnelles prévues à la soumission pourraient s'appliquer lors de l'installation;

PAR CONSÉQUENT il est proposé par Monsieur Marco Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil accepte de procéder à l'achat et à l'installation de compteurs d'eau selon le nombre requis par le ministère;

QUE le conseil autorise l'acceptation de la soumission (14 janvier 2022) déposée par l'entreprise Plomberie Ferray Inc. (14 janvier 2022) selon les modalités énoncées dans le préambule de la présente résolution et qu'il en fasse partie intégrante comme si au long reproduit.

2022-04-18

19. ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES NO BE-010322-0853 DE L'ENTREPRISE LECOMTE POUR LA VÉRIFICATION DE PRÉCISION DES DÉBITMÈTRES

ATTENDU QUE la municipalité doit procéder à la vérification de la précision des débitmètres pour se conformer aux exigences du MAMH et du MDDECC ;

ATTENDU QUE la municipalité a invité des entreprises à déposer des propositions de prix pour des services de vérification de précision des débitmètres ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu les offres de prix suivantes :

- L'entreprise Endress+Hauser, au montant de 1 495 \$ avant taxes;
- L'entreprise Lecomte, au montant de 1 173 \$ avant les taxes;

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire est l'entreprise Lecomte, au montant de 1 173 \$ avant les taxes;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil autorise l'acceptation de la soumission No BE-010322-0853 de Lecomte au montant de 1 173 \$ avant les taxes pour la vérification de précision des débitmètres.

2022-04-19

20. ACCEPTATION DE L'OFFRE D'ATELIER S.S. NO 7458 POUR L'ACHAT DE 4 PNEUS D'HIVER INCLUANT LA POSE

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs veut procéder à l'achat de 4 pneus d'hiver;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu pour des produits similaires les offres de prix suivantes :

- Garage Saint-Aimé-des-Lacs prix unitaire de 219.00 avant taxes;
- Ok pneus prix unitaire de 220.96 avant taxes
- L'Atelier S.S. prix unitaire de 206,00 \$ avant taxes

ATTENDU QUE le prix le plus bas est offert par l'Atelier S.S. dont le prix unitaire s'élève à 206,00 \$;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Danick Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil autorise l'acceptation de l'offre d'Atelier S.S. No 7458 pour l'achat de 4 pneus d'hiver incluant la pose et les droits spécifiques sur les pneus pour un montant total de 886,00 \$ avant taxes.

2022-04-20

**21. ACCEPTATION DE LA SOUMISSION S-00327857
D'AÉRO-FEU POUR LA VÉRIFICATION DES
SYSTÈMES RESPIRATOIRES**

Sur proposition de Monsieur Marco Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil accepte la soumission S-00327857 d'Aéro-feu d'un montant de 241,50\$ avant taxes pour effectuer la vérification annuelle des systèmes respiratoires.

2022-04-21

**22. ENTÉRINER LES DÉPENSES DE RÉPARATION DU
VÉHICULE FORD CTV 2006 DU GARAGE ST-AIMÉ-
DES-LACS INC.**

Sur proposition de Monsieur Thomas-Louis Thivierge et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil entérine la facture no 203 du Garage St-Aimé-des-Lacs pour la réparation du véhicule Ford CTV 2006 (swatt) au montant de 4 168,98 \$ avant taxes.

2022-04-22

**23. AUTORISATION POUR LE TENUE D'ÉVÈNEMENT
– RODÉO DE CHARLEVOIX 2022**

ATTENDU QUE l'article 7.6 du règlement de zonage numéro 260 lequel permet au conseil municipal d'autoriser la tenue d'une activité de rassemblement communautaire;

ATTENDU QU'une demande a été déposé par l'Hippodrome de la Vallée visant à tenir le Rodéo de Charlevoix 2022 du 23 au 26 juin 2022 inclusivement;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la tenue du rassemblement du Rodéo de Charlevoix qui se tiendra du 23 au 26 juin 2022.

2022-04-23

**24. AUTORISATION POUR LA TENUE D'ÉVÈNEMENT
– LE 5 MILLE DE CHARLEVOIX**

Sur proposition de Monsieur Rémi Simard il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la tenue de courses de chevaux pour la période du 11 août 2021 au 16 août 2022 inclusivement entre 06 h 00 am et 03 h 00 am à l'Hippodrome de la Vallée situé au 188 rue Principale à Saint-Aimé-des-Lacs.

2022-04-24

**25. AUTORISATION POUR L'INSTALLATION ET
L'ENLÈVEMENT DU BONHOMME POUR LE
RODÉO DE CHARLEVOIX ÉDITION 2022.**

ATTENDU QUE le Rodéo de Charlevoix a demandé à la municipalité l'autorisation pour installer leur bonhomme près de la croix de chemin à l'entrée du village pour l'édition 2022;

ATTENDU QUE la municipalité accorde cette autorisation dans la mesure où le bonhomme soit installé de façon sécuritaire;

ATTENDU QUE le bonhomme devra être ramassé au plus tard le 5 juillet 2022 sinon, la municipalité procédera à la désinstallation aux frais du Rodéo de Charlevoix;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Danick Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil autorise l'installation sécuritaire du bonhomme pour la tenue du Rodéo de Charlevoix 2022 à la croix de chemin à l'entrée du village;

QUE le conseil consente à cette installation sous condition qu'au plus tard le 5 juillet 2022 le bonhomme devra être enlevé si non la municipalité procédera à la désinstallation aux frais du Rodéo de Charlevoix

2022-04-25

26. APPUI POUR UNE DEMANDE D'UN PERMIS DE RÉUNION POUR VENTE DE BOISSONS ALCOOLISÉES À L'EXTÉRIEUR, SUR LE SITE FERMÉ DE L'HIPPODROME DE LA VALLÉE

ATTENDU QUE l'Hippodrome de la Vallée a déposé une demande d'appui pour la vente de boissons alcoolisées à l'extérieur sur son site fermé;

ATTENDU QUE la municipalité désire appuyer l'hippodrome de la Vallée dans cette demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs appuie la demande de l'Hippodrome de la Vallée pour la vente de boissons alcoolisée à l'extérieur sur son site fermé et ce, pour les activités suivantes :

- Le Rodéo de Charlevoix qui se déroulera du 23 au 26 juin 2022
- Le 5 Mille de Charlevoix qui se déroulera du 11 au 16 août 2022.

2022-04-26

27. ENTÉRINER L'ACHAT D'UN BILLET POUR L'ÉVÉNEMENT CHARLEVOIX RECONNAÎT ORGANISÉ PAR LA CHAMBRE DE COMMERCE DE CHARLEVOIX

Sur proposition de Monsieur Marco Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil entérine l'achat d'un billet au montant de 200 \$ pour l'événement Charlevoix reconnaît organisé par la Chambre de commerce de Charlevoix.

2022-04-27

28. DON ET COMMANDITE

- a) a) Achat d'une carte de membre – Club de radio amateur de Charlevoix (50\$)

Sur proposition de Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'achat d'une carte de membre pour l'année 2022 du Club de radio amateur de Charlevoix au montant de 50 \$

- b) APELN- Commandite d'une bouée (200 \$)

Sur proposition de Monsieur Rémi Simard et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à une commandite d'une bouée au nom de la municipalité et ce, pour l'année 2022 à 2025 inclusivement pour un montant total de 200 \$ dont le montant sera versé à l'Association de protection de l'environnement du lac Nairne (APELN) ;

QUE le conseil autorise la directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs l'entente de commandite.

32. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires. La période débute à 7 h 47 et se termine à 20 h 00.

2022-04-28

33. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Monsieur Rémi Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance ordinaire est levée à 20 h 01.

MAIRESSE

**DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE**

En signant le procès-verbal du 6 avril; 2022, la mairesse conclut qu'elle a signé toutes les résolutions qui y sont adoptées.